

COMITE LIGERIEN
DE LA DONNÉE
17 DÉCEMBRE 2025

SOMMAIRE

NOUVELLE DYNAMIQUE DU PARTENARIAT RÉGIONAL POUR L'OPEN DATA EN PAYS DE LA LOIRE.....	3
1.1 Une région historiquement précurseur	3
1.2 Vers une gouvernance régionale élargie et partagée	3
1.3 Un accompagnement concret et opérationnel des territoires	3
1.4 Illustration par un cas d'usage territorial.....	4
1.5 Perspectives d'évolution	4
GOUVERNANCE DES DONNÉES : REPÈRES JURIDIQUES, ENJEUX ET OPPORTUNITÉS POUR LES TERRITOIRES LIGÉRIENS.....	5
2.1 La donnée publique, un actif stratégique pour les territoires	5
2.2 Les clauses data & IA : un socle indispensable de maîtrise.....	5
2.3 Partenariats public–privé et équilibre des usages	6
2.4 Retour sur l'étude juridique régionale PCRS : un cas d'école de gouvernance des données....	6
2.4.1 Apports de l'étude juridique PCRS	6
2.4.2 Dépasser l'assimilation automatique entre open data et gratuité	6
2.4.3 Vers une taxonomie des données territoriales	6
2.4.4 Enseignements pour les territoires ligériens.....	7
2.4.5 Vers une ressource juridique régionale et un accompagnement des territoires	7
CONCLUSION	7

NOUVELLE DYNAMIQUE DU PARTENARIAT RÉGIONAL POUR L'OPEN DATA EN PAYS DE LA LOIRE

Intervention de Constance Nebbula, Vice-présidente du Conseil régional des Pays de la Loire en charge du numérique et de l'intelligence artificielle.

1.1 Une région historiquement précurseur

La Région Pays de la Loire s'est engagée dès 2012 dans une démarche pionnière d'open data, avec la création de la plateforme régionale data.paysdelaloire.fr, en partenariat avec Nantes Métropole et le Département de Loire-Atlantique. Cette initiative, antérieure à la loi pour une République numérique de 2016, visait à rendre les données publiques locales accessibles et à amorcer une dynamique territoriale d'ouverture et de partage des données.

1.2 Vers une gouvernance régionale élargie et partagée

Après une phase d'appropriation progressive des territoires, la Région engage aujourd'hui une nouvelle étape structurante : passer d'un partenariat restreint à une gouvernance régionale inclusive, associant l'ensemble des collectivités ligériennes (région, départements, EPCI, communes, quelle que soit leur taille).

La Région conserve un rôle de chef de file et de structure mutualisatrice, facilitant la coopération entre territoires et garantissant l'équité d'accès aux outils et aux ressources, notamment pour les collectivités disposant de moyens limités.

1.3 Un accompagnement concret et opérationnel des territoires

Un nouveau conventionnement est proposé afin de soutenir les collectivités non encore équipées :

- Mise à disposition gratuite, pendant trois ans, d'une solution d'open data pour initier ou accélérer l'ouverture des données ;
- Accompagnement technique et méthodologique par la Région pour favoriser l'appropriation, la montée en compétence et l'autonomie des territoires.

Les collectivités déjà engagées dans une démarche d'open data conservent leurs dispositifs existants. Elles sont invitées à jouer un rôle de locomotives, en renforçant la mutualisation et le partage de données à l'échelle régionale.

1.4 Illustration par un cas d'usage territorial

L'exemple présenté par Anaël Meyer, responsable SIG, à la communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé (72) démontre l'intérêt concret de cette démarche :

- Centralisation et diffusion de données locales ;
- Mise en œuvre de services utiles aux administrés (cartes interactives de collecte des déchets) ;
- Intégration des données sur les supports de communication existants ;
- Le tout sans coût financier, grâce à la mutualisation régionale.

Cet exemple illustre que l'open data est avant tout une question de volonté et d'accompagnement, et non de taille ou de moyens.

1.5 Perspectives d'évolution

La Région souhaite renforcer la convergence entre la dynamique open data et le programme régional GEOPAL, afin d'unifier les politiques de données (open data, données géographiques, jumeaux numériques). L'objectif est de construire un socle régional cohérent de la donnée, au service des territoires, des partenaires et de l'innovation publique.

GOUVERNANCE DES DONNÉES : REPÈRES JURIDIQUES, ENJEUX ET OPPORTUNITÉS POUR LES TERRITOIRES LIGÉRIENS

Intervention de Maître Schéhérazade Abboub, avocate au barreau de Paris – Cabinet Alerion

2.1 La donnée publique, un actif stratégique pour les territoires

La donnée publique ne peut plus être appréhendée uniquement comme une obligation réglementaire. Elle constitue désormais un **actif stratégique**, au cœur :

- De la souveraineté territoriale ;
- De la confiance des citoyens ;
- De l'innovation et du développement économique ;
- De la transformation numérique des services publics.

La gouvernance des données s'inscrit dans un écosystème complexe mêlant enjeux juridiques, politiques, éthiques, techniques, organisationnels et environnementaux.

2.2 Les clauses data & IA : un socle indispensable de maîtrise

Le retour d'expérience montre que l'absence de clauses data dans les contrats a longtemps conduit les collectivités à une **perte de contrôle de leurs données**. La mise en place de clauses data constitue aujourd'hui un levier majeur de gouvernance.

Ces clauses visent notamment à garantir :

- La **propriété des données** produites dans le cadre des services publics ;
- La maîtrise des **données à caractère personnel** ;
- L'accès aux **innovations issues de projets territoriaux** ;
- Un équilibre entre **open data et soutenabilité économique** ;
- La **souveraineté technologique**, notamment face aux solutions d'intelligence artificielle non souveraines ;
- La **sécurité des systèmes d'information et des données**.

Elles ne constituent pas une solution miracle, mais un **socle juridique mobilisable**, permettant aux collectivités d'affirmer leurs exigences et de préserver leurs intérêts à long terme.

2.3 Partenariats public–privé et équilibre des usages

La gouvernance des données implique de dépasser une vision binaire entre secteur public et secteur privé. Les entreprises ont besoin des territoires comme terrains d'expérimentation, mais les collectivités doivent bénéficier en retour :

- D'un accès aux données ;
- De droits d'usage sur les solutions développées ;
- De garanties sur la continuité et l'évolution des services publics.

L'équilibre contractuel est une condition essentielle de la transformation numérique territoriale.

2.4 Retour sur l'étude juridique régionale PCRS : un cas d'école de gouvernance des données

2.4.1 APPORTS DE L'ETUDE JURIDIQUE PCRS

L'étude juridique régionale menée sur le **Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS)** a permis d'éclairer les collectivités sur des enjeux majeurs :

- Clarification de la **propriété des données produites** ;
- Définition des droits d'usage et de réutilisation ;
- Encadrement du partage entre acteurs publics et privés ;
- Articulation entre données ouvertes, données métiers et données sensibles.

2.4.2 DEPASSER L'ASSIMILATION AUTOMATIQUE ENTRE OPEN DATA ET GRATUITE

L'un des enseignements centraux de l'étude est la nécessité de **distinguer la publication de données ouvertes de la création de services complexes avec l'aide de données publiques**. Si la donnée publique communicable a vocation à être gratuite, les projets structurants comme le PCRS impliquent :

- Des investissements importants ;
- Une gouvernance durable ;
- Des montages juridiques et économiques spécifiques.

Appliquer mécaniquement le principe de gratuité à l'ensemble de ces projets fragiliserait leur pérennité.

2.4.3 VERS UNE TAXONOMIE DES DONNEES TERRITORIALES

Le PCRS met en évidence la nécessité de construire une **taxonomie claire des données** :

- Données ouvertes ;
- Données partagées sous conditions ;
- Données sensibles ou stratégiques.

Cette classification est indispensable pour sécuriser juridiquement les projets, favoriser la coopération et préserver l'intérêt général.

2.4.4 ENSEIGNEMENTS POUR LES TERRITOIRES LIGERIENS

Le PCRS constitue un **cas d'école reproductible** pour d'autres projets structurants (jumeaux numériques, mobilité, énergie, infrastructures).

Il confirme la nécessité :

- D'anticiper les enjeux juridiques dès la conception des projets ;
- De renforcer l'acculturation des élus et des services ;
- De développer un **accompagnement régional mutualisé**

2.4.5 VERS UNE RESSOURCERIE JURIDIQUE REGIONALE ET UN ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES

Afin de répondre à la complexité croissante des enjeux juridiques liés aux données, la Région Pays de la Loire va mettre en place une **ressourcerie juridique régionale** dédiée aux territoires.

Cette démarche vise à :

- Faciliter l'**acculturation des élus et des agents** aux enjeux du droit des données ;
- Mutualiser des **ressources juridiques opérationnelles** (clauses types, documents de référence, retours d'expérience) ;
- Proposer des **temps d'échange et de formation** ;
- Offrir un **accompagnement aux collectivités**, notamment les plus petites, souvent isolées face à ces problématiques.

L'objectif est de permettre aux territoires ligériens de **sécuriser leurs projets autour de la donnée et de l'IA territoriale**, de gagner en autonomie et de construire des pratiques communes, dans une logique de coopération et de montée en maturité à l'échelle régionale.

CONCLUSION

Constance NEBBULA conclut la réunion en rappelant une ambition partagée : faire de la donnée un **levier de coopération, de souveraineté et d'innovation**, au service de l'ensemble des territoires ligériens, dans une logique de gouvernance collective, responsable et durable.